



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Syndicat, jointe au compte administratif 2017

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.5211-36 du CGCT modifié

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL" and "DU GAVE DE PAU" in blue capital letters.

Michel CAPERAN

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
2- RESULTATS 2017	3
3- SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017	4
3.2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	5
4- SECTION D'INVESTISSEMENT	7
4.1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017.....	7
4.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017	8
5- SYNTHESE.....	9

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Compte administratif 2017.....	3
Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement 2017 par chapitres	4
Tableau 3 : Recettes de fonctionnement 2017 par chapitres	5
Tableau 4 : Dépenses d'investissement 2017 par chapitres	7
Tableau 5 : Recettes d'investissement 2017 par chapitres.....	8

Liste des figures :

Figure 1 : Principales dépenses réelles de fonctionnement 2017.....	5
Figure 2 : Principales recettes réelles de fonctionnement 2017.....	6
Figure 3 : Principales dépenses réelles d'investissement 2017	8
Figure 4 : Principales recettes réelles d'investissement 2017	9

-

1- Contexte

Les articles 106 et 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) ont renforcé les obligations des collectivités en matière de transparence et de responsabilités financières et ont modifié à cette fin les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désormais, au regard des dispositions de l'article L.5211-36 du même code, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants sont dans l'obligation de joindre au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le document suivant a pour objectif de répondre à ces dispositions législatives ; il est joint au compte administratif 2017, transmis au représentant de l'Etat et publié.

Par ailleurs, cette note s'inscrit dans une période de changements importants à venir vis-à-vis de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), puisque depuis le 1^{er} janvier 2018, cette compétence exercée de manière volontaire par les communes a été transférée automatiquement aux EPCI-FP.

2- Résultats 2017

L'exécution du budget 2017 fait apparaître les données générales présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Compte administratif 2017

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	394 756,59 €	618 808,45 €*	224 051,86 €
Investissement	1 106 956,28 €	1 654 210,59 €*	547 254,31 €
Résultat de clôture de l'exercice			771 306,17 €

* : y compris report de l'excédent n-1

La répartition des principales recettes et dépenses des 2 sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

3- Section de fonctionnement

3.1- Les dépenses de fonctionnement 2017

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement 2017 par chapitres

Libellé	BP 2017 (pour mémoire)	Réalisé
011 - Charges à caractère général	332 400,00 €	99 966,80 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	220 000,00 €	212 513,20 €
65 - Autres charges de gestion courante	40 000,00 €	33 781,36 €
66 - Charges financières	5 000,00 €	3 829,50 €
022 - Dépenses imprévues	14 366,00 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	611 766,00 €	350 090,86 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	44 665,73 €
Total dépenses (réelles + ordre)	661 766,00 €	394 756,59 €

- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les dépenses liées aux travaux de gestion environnementale qui représentent à peine 12 k€ en 2017 sur les 230 k€ prévus au budget, les frais d'études avec 26 k€ en 2017 et les frais généraux de fonctionnement s'élevant à 62 k€ (bureaux, téléphones, contrats divers...). La réduction du programme de gestion environnementale du gave de Pau (embâcles, atterrissements, annexes hydrauliques, zones humides...) est la conséquence de la priorité donnée aux opérations menées pour le compte de tiers, en particulier pour la réhabilitation des décharges en bordure du gave sur Lons et Jurançon.
- Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12) regroupent toutes les dépenses de personnel qu'il soit titulaire ou contractuel : salaires, cotisations (URSSAF, retraite...) ainsi que la rémunération du pôle mission temporaire du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques (CDG64) pour la mise à disposition d'un agent administratif. Elles représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017. L'effectif du Syndicat était composé de 3 agents titulaires à temps complet les 9 premiers mois de l'année. Un agent administratif est venu renforcer l'équipe du Syndicat à compter du 1^{er} octobre 2017, mettant un terme à la mise à disposition, 3 jours par semaine, de l'agent du CDG64. Au 1^{er} novembre 2017, un agent contractuel chargé de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation autour du territoire à risque important d'inondation de Pau a également intégré l'équipe pour une durée de 1 an, portant l'effectif du Syndicat à 5 agents.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 10 % des dépenses réelles de fonctionnement et se composent essentiellement des indemnités versées aux élus ainsi que de la participation versée au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.
- Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts du prêt en cours.

Pour une meilleure lisibilité les dépenses réelles de fonctionnement sont illustrées sur la Figure 1 par grande nature de dépense plutôt que par chapitres.

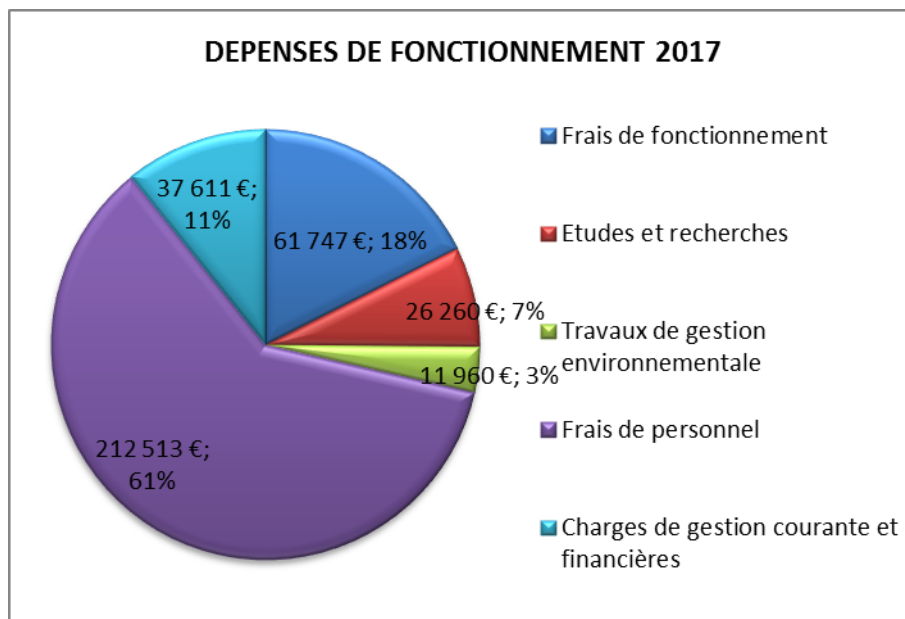


Figure 1 : Principales dépenses réelles de fonctionnement 2017

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent essentiellement aux amortissements des immobilisations corporelles effectuées sur les exercices précédents.

3.2- Les recettes de fonctionnement 2017

Les valeurs de chaque chapitre de la section de fonctionnement sont présentées dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Recettes de fonctionnement 2017 par chapitres

Libellé	BP 2017 (pour mémoire)	Réalisé
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €	4 256,05 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	136 093,00 €	135 534,78 €
74 - Dotations, subventions et participations	398 584,00 €	352 934,45 €
76 - Produits financiers	10,00 €	4,45 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	535 687,00 €	492 729,73 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 183,00 €	42 182,59 €
Total recettes (réelles + ordre)	577 870,00 €	534 912,32 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	83 896,00 €	83 869,13 €
Total général	661 766,00 €	618 808,45 €

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux recettes pour remboursement sur congé paternité ainsi qu'un remboursement de trop perçu 2016 de l'assurance du personnel.
- Les produits des services, domaines et vente diverses (chapitre 70) représentent 28% des recettes réelles de fonctionnement et regroupent le basculement de la maîtrise d'œuvre interne ainsi que

diverses participations comme celle du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau pour la mise à disposition du personnel (88 k€) couvrant l'année 2016 et 2017.

- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent 72% des recettes réelles de fonctionnement constituées de 34 k€ de subventions de la Région, 2 k€ du Département et 68 k€ de l'Agence de l'eau complétées par la participation de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à l'étude hydraulique du gave de Pau sur son périmètre (40 k€) et les cotisations des communes avec 209 k€.
- Les produits financiers (chapitre 76) sont les intérêts liés aux parts sociales Crédit Agricole détenues par le Syndicat.

Pour une meilleure lisibilité les recettes réelles de fonctionnement sont illustrées sur la Figure 2 par grande nature de dépense plutôt que par chapitres.

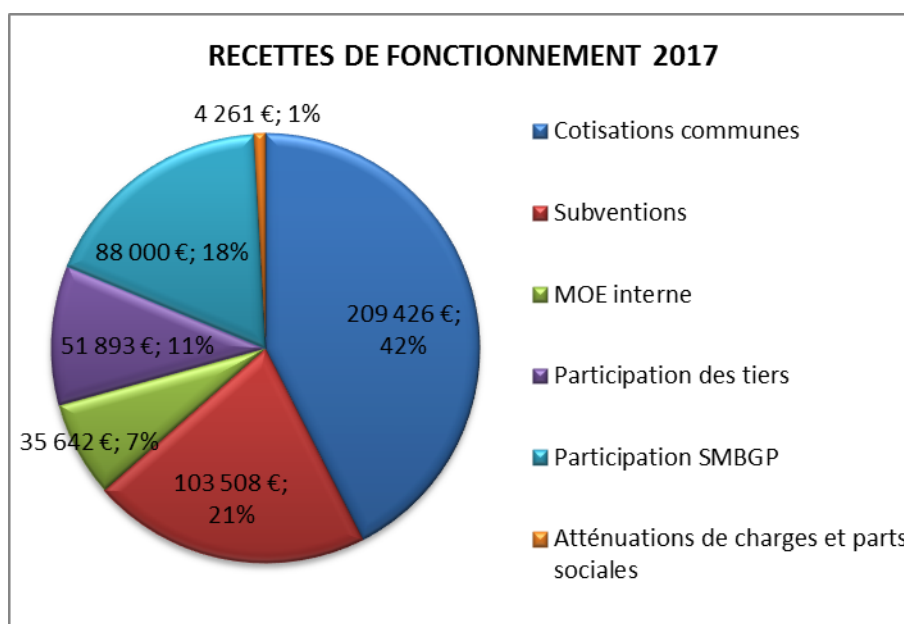


Figure 2 : Principales recettes réelles de fonctionnement 2017

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) correspondent aux opérations d'ordre liées à l'amortissement des subventions d'investissement perçues sur les exercices précédents.
- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) est le résultat de fonctionnement 2016, repris au titre de l'exercice 2017.

4- Section d'investissement

4.1- Les dépenses d'investissement 2017

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Dépenses d'investissement 2017 par chapitres

Libellé	BP 2017 (pour mémoire)	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	300 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	924,80 €
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 €	7 218,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0 €	293,33 €
45- Comptabilité distincte rattachée	1 537 321,58 €	756 337,56 €
020 - Dépenses imprévues	93 158,42 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 950 480,00 €	1 064 773,69 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 183,00 €	42 182,59 €
Total dépenses (réelles + ordre)	1 992 663,00 €	1 106 956,28 €

- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2015 pour disposer de suffisamment de trésorerie pour le mandatement des factures dans l'attente de la perception des subventions et des participations de tiers.
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) constituent les dépenses liées à l'acquisition de logiciels pour les nouveaux agents.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) sont les dépenses de matériel, notamment pour l'accueil des nouveaux agents.
- Les autres immobilisations financières (chapitre 27) sont la conséquence de l'extension de la surface des bureaux loués par le Syndicat ; un complément de dépôt de garantie a été versé.
- Dans le chapitre 45 (comptabilité distincte rattachée), qui représente 71% des dépenses réelles d'investissement, sont imputées les dépenses liées aux opérations pour compte de tiers réalisées par le Syndicat. La plus importante opération de ce chapitre correspond aux travaux de traitement et protection de la décharge de Lons en bordure du gave pour laquelle plus de 550 k€ ont été mandatés en 2017 ; néanmoins, cette dernière n'a pu être soldée dans l'année. Cette réalisation partielle ainsi que le non recours au programme intempéries 2017, pour lequel 180 k€ avaient été inscrits au budget, expliquent la différence entre le montant voté et le montant réalisé accentuée par le basculement des crédits de l'étude hydraulique sur le périmètre de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées en section de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement sont illustrées sur la Figure 3 par grandes natures de dépenses.

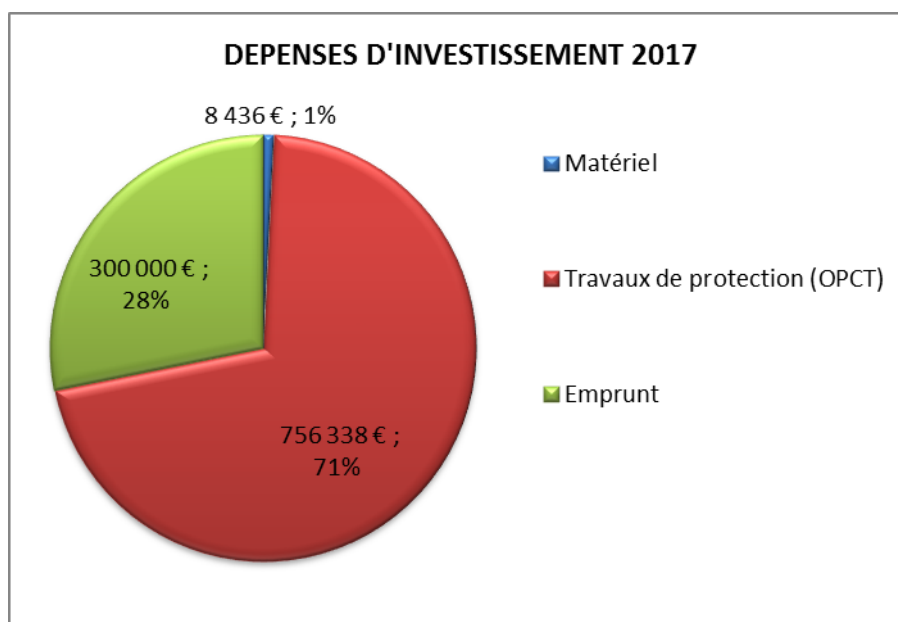


Figure 3 : Principales dépenses réelles d'investissement 2017

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) correspondent essentiellement aux amortissements des subventions perçues sur les exercices précédents.

4.2- Les recettes d'investissement 2017

Les valeurs de chaque chapitre de la section d'investissement sont présentées dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Recettes d'investissement 2017 par chapitres

Libellé	BP 2017 (pour mémoire)	Réalisé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	280 000,00 €	280 000,00 €
45 - Comptabilité distincte rattachée	940 292,00 €	607 173,43 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 220 292,00 €	887 173,43 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	44 665,73 €
Total recettes (réelles + ordre)	1 270 242,00 €	931 839,16 €
001 - Excédent d'investissement reporté	722 371,00 €	722 371,43 €
Total général	1 992 663,00 €	1 654 210,59 €

- La recette figurant au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés) correspond au montant de l'emprunt de trésorerie contracté fin de 2017 pour couvrir le délai entre le mandatement et l'encaissement des recettes : participations de tiers et subventions.
- Dans comptabilité distincte rattachée (chapitre 45) sont regroupées les recettes (participations, subventions et FCTVA) perçues dans le cadre des opérations menées pour le compte des tiers, dont la principale en 2017 est la contribution de la commune de Lons pour les travaux de réhabilitation de la décharge en bordure du gave.

La figure suivante illustre le poids des principales recettes :

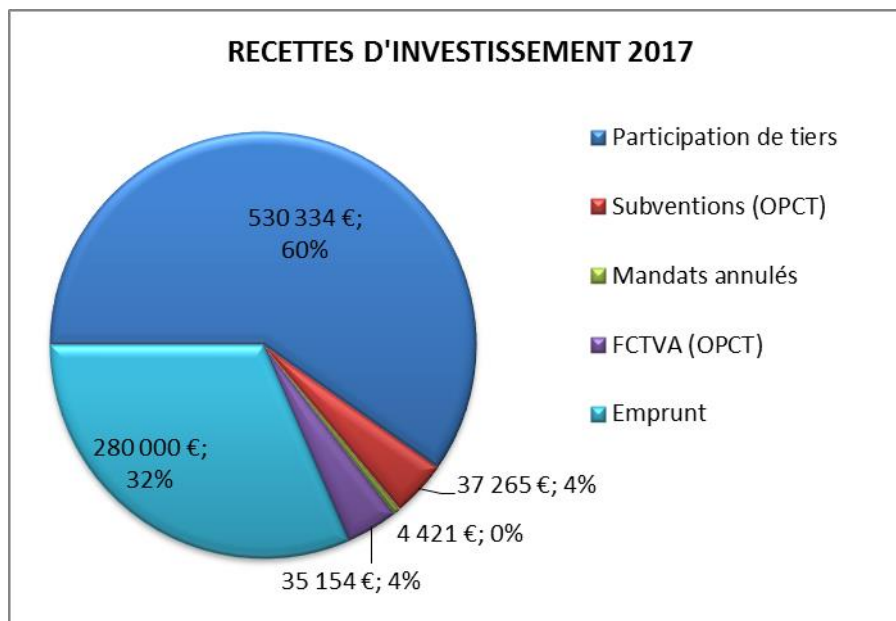


Figure 4 : Principales recettes réelles d'investissement 2017

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040) intègrent principalement les recettes liées aux amortissements des immobilisations corporelles effectuées sur les exercices précédents.
- L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) est le résultat de l'investissement 2016, repris au titre de l'exercice 2017. Il correspond notamment aux recettes du programme catastrophe naturelle suite à la crue de juin 2013 versées sous forme d'avance par une partie des financeurs et qui viendront compléter les participations des tiers au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

5- Synthèse

L'épisode de crue de juin 2013 a profondément modifié le mode d'intervention du Syndicat intercommunal du gave de Pau et sa structure budgétaire. Depuis cet épisode, l'essentiel des actions est concentré vers la réalisation des travaux de réparation pour le compte des communes et des tiers impactés.

L'année 2017 reste toutefois atypique par rapport aux exercices précédents.

Sur la section de fonctionnement, le programme de gestion de la végétation et des atterrissements a été fortement réduit par rapport aux prévisions.

En outre, la réception tardive de documents de trésorerie relatifs à plusieurs subventions (Agence de l'eau et Département) n'a pas permis de les intégrer à la comptabilité 2017.

Sur la section d'investissement, les travaux ont été conséquents et surtout exclusivement réalisés pour le compte de tiers.

